



# LA CUMA

***Achat et utilisation en commun de matériels, machines, bâtiments,... Des appuis et conseils sur l'organisation et l'animation des groupes sont apportés par les FDCUMA. En général, les matériels concernés sont ceux dont l'utilisation est la plus facile à répartir dans le temps. Son objet est de mettre à la disposition des associés coopérateurs et pour l'usage exclusif de leur exploitation des services liés aux :***

- γ machines ou équipements agricoles, forestiers ou liés à l'aménagements rural,*
- γ immeubles, ateliers, hangar de remisage, d'entretien et de réparation du matériel,*
- γ personnels spécialisés et autres moyens propres à assurer le développement de leurs exploitations (la mise en commun de matériel et locaux de transformation, de matériel de vente est possible).*

## **Principes de la CUMA :**

- γ Peuvent adhérer toutes personnes physiques ou morales ayant la qualité d'agriculteur ou possédant des intérêts agricoles dans la zone de compétence de la CUMA.
- γ Des formalités sont nécessaires pour créer une CUMA : rédaction de statuts, désignation d'un bureau et d'un conseil d'administration, rédaction d'un règlement intérieur. Il est également souhaitable de désigner un responsable par matériel, ou type d'activité, ... La création d'une CUMA doit faire l'objet d'une publicité dans un journal d'annonces légales.
- γ Un minimum de 4 personnes est nécessaire pour constituer une CUMA. L'admission de nouveaux membres est soumis à l'accord du conseil d'administration.
- γ Une CUMA doit être immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS). Elle est par contre exonérée de certaines taxes (enregistrement, impôt sur les sociétés).
- γ La CUMA doit être agréée par la DDAF. Elle est assujettie à la TVA.

## **L'engagement des membres de la CUMA :**

- γ Les sociétaires doivent souscrire des parts de capital social et s'engager à utiliser les services de la coopérative. Le capital social permet d'acquérir une partie du matériel nécessaire à l'activité de la coopérative et de garantir les emprunts servant à financer le reste. La souscription de part de capital est proportionnelle à l'engagement d'utilisation du matériel.
- γ L'engagement d'un membre vis à vis de la CUMA est au minimum celle de la durée d'amortissement du matériel ou des bien auxquels il a contribué.
- γ Solidarité des adhérents.
- γ Responsabilité de chaque adhérent à hauteur de deux fois son capital social.
- γ Des ristournes sur le chiffre d'affaire ou des intérêts sur les parts sociales peuvent être versés.



## Le matériel de la CUMA

- γ Le matériel acheté en CUMA est généralement de taille plus importante et est plus performant que celui qu'un agriculteur aurait acheté seul. Le gain de temps sur les chantiers est de 30% selon plusieurs études nationales. L'exploitant peut également être dégagé de l'entretien du matériel.
- γ Il doit être robuste et si possible disposer d'un système de contrôle simple du travail effectué.
- γ Il doit être adapté aux besoins des membres (taille).
- γ L'entretien du matériel : la définition stricte des responsabilités de chacun est impérative. Les CUMA de grande taille peuvent disposer d'un atelier et d'ouvriers mécaniciens.
- γ Définir les responsabilités en cas de casse, les règles d'entretien.
- γ Financement du matériel en CUMA par le biais de prêts bonifiés.
- γ La CUMA est responsable de son matériel automoteur et doit les assurer. Les matériels tractés sont garantis par l'adhérent.

### AVANTAGES

- γ Avoir accès à un matériel plus performant (taille plus importante), mieux entretenu et souvent plus récent. De par leur taille, certaines CUMA peuvent créer des ateliers de remisage et embaucher des mécaniciens.
- γ Rompre la solitude par le travail en commun.
- γ Diminuer les charges de mécanisation.
- γ Lieu privilégié de vulgarisation de techniques nouvelles.

### LIMITES

- γ Etre au minimum 4 adhérents.
- γ Un engagement d'utilisation pour la durée d'amortissement du matériel.
- γ Très dépendant du relationnel, les règles du jeu doivent être claires et acceptées par tous.
- γ Risque que le matériel ne soit pas disponible le jour où l'exploitant le souhaite.
- γ Réservé à du matériel dont l'utilisation peut être étalé dans le temps.
- γ Attention à la compatibilité des matériels de la CUMA et de ceux de l'exploitant.

#### Pour en savoir plus :

Le site des [CUMA](#) contient des adresses, des exemples d'actions, ....

#### Des témoignages d'éleveurs :

**Choisir la CUMA intégrale** pour diminuer les charges et le temps de travail

Externaliser l'épandage du lisier avec une CUMA

Une CUMA pour les travaux de culture.